



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
11 août 2000
Français
Original: anglais

Troisième session ordinaire de 2000
25-29 septembre 2000, New York
Point 10 de l'ordre du jour provisoire
Coopération technique entre pays en développement

Coopération technique entre pays en développement

Rapport de l'Administrateur

Résumé

Suite à la décision 99/11 du Conseil d'administration, le présent rapport contient une évaluation partielle des résultats des activités bénéficiant d'un appui du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement au titre du cadre de coopération entre pays en développement. À la lumière des enseignements que l'on peut en tirer, il est proposé un programme de travail amélioré pour renforcer les activités de coopération technique entre pays en développement menées par le PNUD et par l'ensemble du système des Nations Unies.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1-5	2
II. Performance et résultats du cadre de coopération technique entre pays en développement.....	6-27	2
III. Renforcement de la coopération Sud-Sud.....	28-36	10
IV. Orientation future du nouveau programme de CTPD.....	37-43	13
V. Recommandations concernant les mesures à prendre par le Conseil d'administration.....	44	14



I. Introduction

1. Dans sa décision 99/11, le Conseil exécutif priait l'Administrateur d'établir un rapport sur lequel le Conseil pourrait faire fond pour considérer la possibilité d'accroître les ressources consacrées aux activités de coopération technique entre pays en développement (CTPD) conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 43 de sa résolution 53/192, du 15 décembre 1998.
2. En adoptant le Plan d'action de Buenos Aires en 1978, l'Assemblée générale confiait au PNUD une responsabilité particulière qui était celle de promouvoir la coopération technique entre pays en développement, d'en ancrer la gestion multilatérale, d'élaborer de nouveaux concepts et de nouvelles approches pour mobiliser des ressources en sa faveur, et de développer l'utilisation des capacités de pays du Sud dans les activités de coopération en faveur du développement.
3. Consciente de l'évolution du contexte mondial intervenue depuis l'adoption du Plan d'action, l'Assemblée générale a au cours des dernières années souligné à nouveau que la coopération technique entre pays en développement pouvait utilement aider ces pays à tirer parti de certains des avantages de la mondialisation. Le rapport sur les nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement, entériné par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/119, en date du 20 décembre 1995, demandait au Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement d'axer son approche sur des questions stratégiques communes telles que le commerce et l'investissement, la coordination des politiques macroéconomiques et l'environnement. Le rapport appelait aussi au renforcement des capacités essentielles des pays en développement par la création de partenariats à base élargie, l'établissement de réseaux et un appui à la définition des politiques à mener.
4. Le Conseil d'administration, dans sa décision 95/23, a alloué 0,5 % des ressources de base du PNUD aux activités de CTPD (ligne 1.5). Le premier cadre de coopération technique entre pays en développement (1997-1999) a été approuvé par le Conseil d'administration à sa seconde session ordinaire de 1997. À sa deuxième session ordinaire de 1997, le Conseil a décidé que la mise en oeuvre du cadre serait prolongée jusqu'au mois de décembre 2000.
5. Le présent rapport évalue les résultats des activités menées au titre du cadre de coopération technique avec l'appui du Groupe spécial. À la lumière des enseignements tirés de cette évaluation, il est proposé un programme de travail amélioré afin de renforcer la CTPD au sein du PNUD et dans l'ensemble du système des Nations Unies.

II. Performance et résultats du cadre de coopération technique entre pays en développement

6. Élaboré pour l'essentiel à partir de la Stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement, le cadre de CTPD a été conçu afin de promouvoir activement la CTPD et le développement humain durable. L'appui au développement humain durable apporté par la CTPD devait être axé sur l'élimination de la pauvreté, l'environnement, la production et l'emploi, le

commerce, l'investissement et la gestion macroéconomique. Compte tenu du large éventail d'activités proposées, à financer sur des ressources limitées, on s'est attaché à concentrer les efforts sur des initiatives qui auraient un impact majeur sur le plus grand nombre possible de pays en développement et dont on pourrait attendre de bons résultats. En conséquence, le programme de CTPD s'est concentré sur des initiatives qui a) renforce les capacités stratégiques des pays en développement pour qu'ils puissent résoudre les problèmes que posent la mondialisation et la participation à des négociations multilatérales dans le domaine de définition des politiques et de capacités institutionnelles; b) développent la mise en réseau des connaissances sur les grandes questions de développement et de coopération qui intéressent les pays du Sud; et c) créent des partenariats à base élargie et drainent des ressources supplémentaires en faveur d'activités prioritaires dans le domaine du développement humain durable.

7. Des ressources de base d'un montant total de 12,5 millions de dollars ont été allouées, pour la période 1997-2000, à trois principaux groupes d'activité, réparties comme suit : renforcement des capacités stratégiques dans le domaine de la définition des politiques et des institutions – 43 %; mise en réseau des réseaux des connaissances relatives à la CTPD – 27 %; et création de partenariats à base élargie dans le domaine du développement humain durable – 30 %.

8. Parallèlement, les autres ressources du PNUD mobilisées pour la période 1997-2000, soit 17 millions de dollars, ont été affectées aux groupes d'activités de la façon suivante : renforcement des capacités stratégiques dans le domaine de la définition des politiques et des institutions (43 %), création de partenariats à base élargie dans le domaine du développement humain durable (57 %).

Renforcement des capacités stratégiques dans le domaine de la définition des politiques et des institutions

9. Dans ce groupe, les initiatives ont principalement visé à renforcer les capacités stratégiques et de coordination des pays en développement pour leur donner les moyens de participer efficacement au nouveau système de gouvernance mondiale fondé sur des règles. Les principales initiatives menées dans le cadre du programme de CTPD sont décrites ci-après.

10. Pour répondre aux attentes du Groupe des 77 qui avait demandé que l'on appuie les efforts déployés par les pays en développement pour adopter une approche coordonnée sur la plupart des grandes questions internationales, le programme de CTPD a facilité à plusieurs occasions les échanges Sud-Sud en mettant l'accent sur les priorités dégagées par les pays en développement eux-mêmes. Ces échanges ont concerné le commerce, les flux d'investissement et les flux financiers Sud-Sud, l'intégration économique régionale et sous-régionale; les capacités et les besoins des petits États insulaires en développement (PN); la coopération Sud-Sud dans les domaines des sciences, des techniques et des changements climatiques. Les initiatives prises conjointement par le PNUD et le G 77 ont contribué, à bien des égards, à aider les pays en développement à définir une position commune sur ces questions et à participer ainsi dans de meilleures conditions aux réunions multilatérales, telles que la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de Seattle en 1999 et la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui s'est tenue à Bangkok en 2000. Il est intéressant de relever que les pays en développement participants ont apporté des financements et des

contributions en nature pour chacune de ces initiatives. Certains pays développés partenaires, tels que le Japon et la République de Corée, ont également fourni un appui financier considérable. Pour sa part, le PNUD a apporté un appui technique et un appui de fond pour la tenue de ces réunions.

11. En partenariat avec le Centre du Sud, le programme de CTPD a accordé une assistance aux négociateurs des pays en développement tant dans leur capitale qu'à Genève, en les dotant d'outils, notamment stratégiques, leur permettant de participer plus efficacement aux négociations de l'OMC. Ce partenariat avec le Centre du Sud a abouti, entre autres, à la publication du rapport intitulé « WTO Multilateral Trade Agenda and the South », ouvrage très demandé par les pays en développement. Il est à noter que cette initiative a vivement intéressé les institutions du Nord. Au Royaume-Uni par exemple, l'OXFAM y a participé par l'organisation d'un séminaire sur la réforme institutionnelle de l'OMC tandis que la Fondation Rockefeller a financé des travaux connexes sur la propriété intellectuelle. Focus on the Global South, organisation non gouvernementale basée à Genève, a également apporté son concours dans le secteur agricole.

12. Avec l'appui du programme de CTPD, ce Réseau du tiers monde a fourni à de nombreux acteurs publics et privés du Sud, du matériel de sensibilisation et des documents analytiques sur les questions commerciales et les questions liées au commerce et sur les effets de la mondialisation sur les pays du Sud. Au cours des trois dernières années, le Réseau du tiers monde a communiqué aux pays en développement plus de 50 travaux de recherche et documents d'information sur des questions fondamentales telles que les accords commerciaux, la mondialisation et les droits de l'homme, les transferts de technologie, les droits de propriété intellectuelle et la biodiversité, et les problèmes essentiels auxquels se trouvent confrontés les pays les moins avancés (PMA). Plusieurs séminaires consacrés à des questions spécifiques, ont été organisés à Genève à l'intention des diplomates du Sud sur des sujets tels que le mécanisme de règlement des différends de l'OMC, la crise économique, ses conséquences sociales et les réactions des populations. Avant la conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Seattle, le séminaire sur la crise économique et ses conséquences, organisé aux Philippines en 1999, et la réunion consultative du G 77 et des ONG, tenue à Genève en 1999, ont donné aux représentants des pays du G 77 et à la communauté internationale des ONG l'occasion de procéder à des échanges de vue sur les questions relatives à l'OMC et de se préparer à la Conférence de Seattle. Ces services ont été grandement appréciés par les décideurs du Sud et du Nord.

Mise en oeuvre des connaissances

13. Les activités de ce groupe qui ont bénéficié du soutien du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement concernaient des projets présentant un intérêt particulier pour le développement des pays du Sud. En tirant parti des nouvelles technologies de l'information et de la communication, on s'est attaché en particulier à renforcer les réseaux Sud-Sud.

14. Grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, le Groupe a transformé la base de données de l'ancien système d'orientation pour l'information en un système mondial interactif dynamique appelé le *Web of Information for Development* (WIDE). Le projet WIDE a pour objet de renforcer les compétences institutionnelles et individuelles dans les pays en développement et

d'utiliser les nouvelles technologies de l'information pour renforcer les réseaux de connaissances afin d'encourager la coopération technique entre pays en développement. Lancé en février 2000, il offre un large éventail de services sur Internet afin de faire mieux connaître l'expertise dont disposent les pays en développement, de promouvoir les réseaux de connaissances Sud-Sud ainsi que la CTPD. *WIDE Online*, base de données en ligne, gérée par les usagers en coopération avec des partenaires brésiliens, affiche les meilleures pratiques des pays du Sud ainsi que les travaux d'experts ou d'institutions. Actuellement, *WIDE Online* offre des références sur plus de 43 000 experts, 10 000 institutions et 400 000 publications. Cent trente études de cas, rassemblées dans le cadre de la CTPD, sont également disponibles en ligne ou dans leur version imprimée. Par ailleurs, *WIDE Online* est reliée à 20 autres bases de données d'Afrique, d'Asie et d'Europe de l'Est, qui contiennent des renseignements supplémentaires sur les experts, les publications, les institutions et les meilleures pratiques.

15. Par son volet *Interlink*, le Groupe collabore avec des réseaux et des institutions afin de faire mieux connaître l'expertise et les savoirs qui sont disponibles dans les pays en développement et de renforcer l'établissement de réseaux du savoir décentralisés Sud-Sud. Le Groupe spécial apporte par exemple son concours à l'Académie des sciences africaines pour la mise d'un réseau reliant ses membres, qui compte 1 600 scientifiques et ingénieurs africains et les institutions affiliées. Trente-quatre centres de liaison nationaux, situés pour la plupart dans les PMA, ont également reçu une aide pour la mise en place de sites Web nationaux participant au système WIDE. Pour promouvoir les objectifs du projet WIDE, des forums de discussion ont été organisés par Bellanet (Ottawa, Canada) de façon à faciliter la collaboration en ligne et la mise en réseau des connaissances. Depuis mars 2000, plus de 200 personnes représentant souvent leurs organisations, ont participé à des groupes de discussions sur un large éventail de questions concernant la coopération Sud-Sud et ont échangé des informations sur de nouvelles initiatives et programmes lancés par les pays du Sud. En outre, en coopération avec Comcast Inc. (République de Corée), l'*Internet Broadcasting News Service* de WIDE diffuse chaque année des nouvelles concernant le développement et la coopération Sud-Sud. Il est entendu que le projet WIDE doit servir à la fois à la mise en place d'un réseau de coopération Sud-Sud décentralisé et fournir une ressource coopérative pour étayer les activités du PNUD. La sélection du projet WIDE parmi des finalistes de la *Stockholm Challenge Award*, attribuée par la ville de Stockholm en partenariat avec la Commission européenne, témoigne de la contribution unique du réseau, qui vise à combler le fossé digital entre pays riches et pays pauvres.

16. Une autre initiative importante est le réseau des petits États insulaires en développement (SIDSNET) qui a pour l'objectif de promouvoir et de faciliter la diffusion d'information sur la recherche ainsi que les enseignements tirés de l'expérience en matière de développement durable. Le réseau SIDSNET est un projet conjoint du Groupe spécial et du programme de constitution de réseaux pour le développement durable qui a été établi en collaboration avec l'Alliance des petits États insulaires pour donner suite au Programme d'action des petits États insulaires en développement (PN) adopté à la Barbade en 1994. Le site Web du SIDSNET offre les meilleurs outils pour l'organisation de débats virtuels, de conférences en ligne, et pour faire des recherches, afficher et maintenir des documents et des fichiers d'adresses. Le site Web reçoit plus de 220 000 visites par mois, en provenance de plus de 95 pays. SIDSNET travaille en étroite collaboration avec des organisations qui

s'intéressent à la question du changement climatique et est relié aux principales entités nationales. Des activités ont également été entreprises afin de renforcer les capacités nationales des petits États insulaires en développement dans le domaine des technologies de l'information.

17. Outre son action en faveur de la mise en réseau des connaissances faisant appel aux nouvelles technologies de l'information, le Groupe a également apporté son concours à des réseaux plus traditionnels de praticiens du développement dans plusieurs domaines. Il a par exemple collaboré avec le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Institut de développement économique de la Banque mondiale et l'Inter-American Foundation, à l'établissement de 400 profils des meilleures pratiques suivies dans la région en matière de réduction de la pauvreté. Plus de 100 études de cas concernant la société civile et les secteurs public et privé en Argentine, en Bolivie, au Brésil, en Colombie, en El Salvador, au Guatemala, en Jamaïque et au Venezuela ont été élaborées sur ce sujet. Un ouvrage intitulé *Working Together for Change: Government, Business and Civil Partnership for Poverty Reduction in LAC* a été publié tandis qu'un réseau de plus de 50 établissements universitaires et instituts de recherche a été mis en place. Il a par ailleurs aidé à la publication, sous le titre *Alianza para la Reducción de la Pobreza: Experiencias Exitosas en America Latina y el Caribe*, d'une série de sept livres qui recensent les meilleures pratiques des pays participants. Enfin, des rapports sur plusieurs échanges d'expériences entre les pays participants et d'autres pays intéressés ont été diffusés. Un site Internet <<http://www.alianzas.org>> fournit des informations sur les études de cas et les enseignements tirés de l'expérience.

18. En partenariat avec le Gouvernement du Ghana, la Fondation Carnegie et le bureau régional pour l'Afrique, le programme de CTPD a facilité la formation du réseau de prévention de la mortalité maternelle, consacré au transfert des meilleures pratiques et méthodes pour combattre la mortalité maternelle dans les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique de l'Est. Ce réseau, dont les résultats sont prometteurs, a été étendu aux pays francophones et aux pays de l'Afrique septentrionale. Par ailleurs, en partenariat avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), d'autres organismes bilatéraux et ECONEWS Network, le Groupe a joué un rôle de catalyseur dans le lancement d'un centre communautaire et d'une station de radio destinée aux communautés d'Afrique de l'Est qui a permis d'améliorer les informations diffusées aux populations rurales et nomades sur les questions environnementales et de les intégrer au développement économique et social de leurs communautés et de les doter de meilleurs moyens de prendre des décisions avisées sur leur environnement.

19. Le magazine *Cooperation South*, publié depuis près de 20 ans, est devenu une grande revue spécialisée traitant des questions relatives aux pays du sud et présentant leur point de vue sur les principales questions ayant trait au développement. Des hommes d'État et des écrivains de renommée internationale ont publié des articles dans cette revue dont le tirage a fortement augmenté et qui est lue par les membres d'institutions influentes et des dirigeants internationaux.

*Créer des partenariats à base élargie
pour promouvoir le développement humain durable*

20. Au cours des deux dernières années, le programme de CTPD a continué de promouvoir les concepts de pays clefs, de coopération triangulaire et de centres

d'excellence afin de forger des partenariats de CTPD plus solides et plus dynamiques dans un certain nombre de secteurs relatifs au développement humain durable et de mobiliser des ressources techniques, institutionnelles et financières pour mettre en oeuvre conjointement les projets et en assurer la pérennité. Les exemples qui suivent décrivent quelques unes de ces initiatives.

21. Une des grandes innovations de la CTPD, fondée sur le principe du jumelage des capacités et des besoins, est la création du Forum des entreprises qui vise à développer les affaires entre entreprises du Sud. Compte tenu de l'importance croissante qui est accordée au secteur privé dans le développement, le Groupe spécial a lancé en 1999 le premier Forum des entreprises d'Afrique et d'Asie, qui fait suite à l'initiative de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. En coopération avec le Gouvernement malaisien, la Malaysian South-South Corporation (MASCORP), l'Agence multilatérale de garantie des investissements de la Banque mondiale et la CNUCED, et avec l'appui financier du Japon, le Forum des entreprises d'Afrique et d'Asie a réuni du 25 au 29 octobre 1999 à Kuala Lumpur des représentants de 230 entreprises appartenant à 25 pays d'Afrique et six pays d'Asie. Vingt-sept mémorandums d'accord ont été signés pendant le Forum, représentant à ce jour un volume d'affaires de 20 millions de dollars. D'autres affaires seront conclues à l'issue des négociations en cours entre les sociétés participantes. Le Forum a été préparé avec soin, notamment par la tenue d'ateliers visant à développer les capacités des participants dans le domaine de la négociation de partenariats stratégiques, de l'établissement de plans d'entreprises et de l'accès aux marchés étrangers. Ces ateliers ont été suivis de travaux rigoureux sur les possibilités de commerce interrégional, la définition des critères d'éligibilité, l'audit des sociétés retenues, l'analyse comparative des cadres juridiques et réglementaires, et l'établissement des profils des investisseurs. Ensuite, l'étape critique a consisté à obtenir des engagements et à jumeler par avance les sociétés participantes afin d'accroître les chances de conclure des affaires au cours du Forum. Cette approche a déjà suscité un énorme intérêt dans les deux régions, et il est prévu de tenir un second forum en Afrique au milieu de l'année 2001. Outre les transactions réalisées au cours du Forum, les processus et méthodes commerciales mis au point par le Groupe dans le cadre de la CTPD peuvent être utiles au lancement d'initiatives semblables dans d'autres pays.

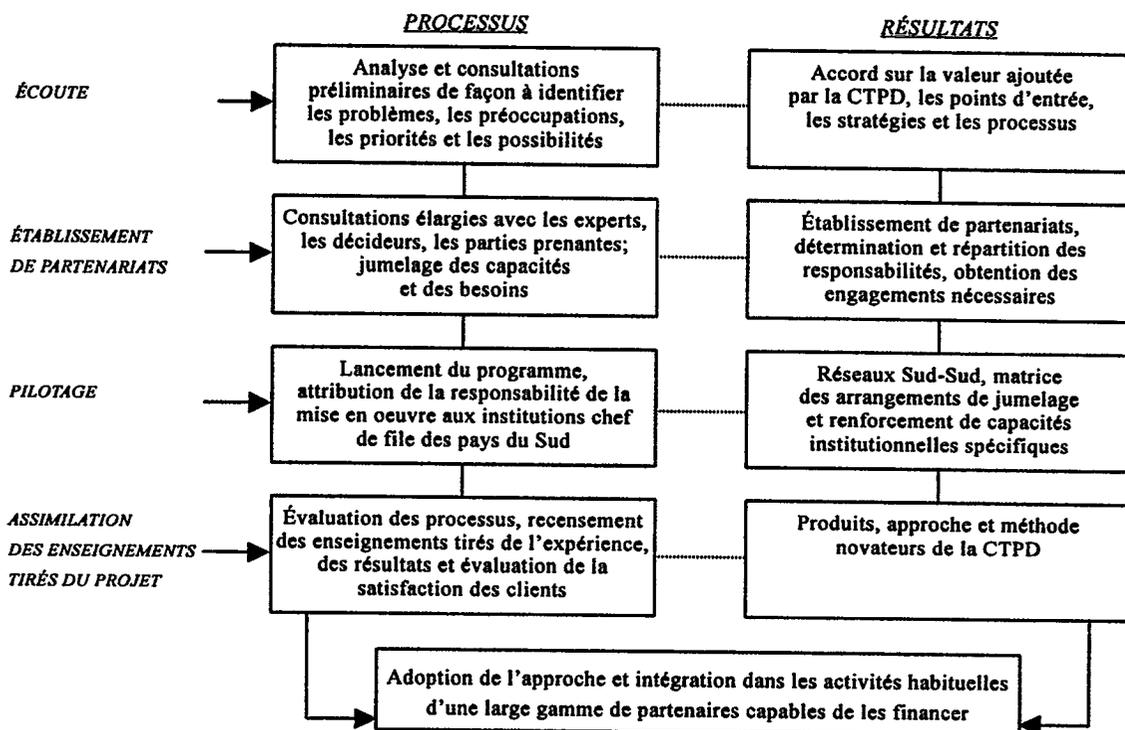
22. L'une des activités de coopération triangulaire les plus prometteuses concerne la sécurité alimentaire. Le projet de recherche rizicole dont le chef de file est l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest, et qui bénéficie de l'appui financier du Japon, d'un appui technique d'instituts de recherche japonais, français, américain et chinois, des trois centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et de 17 instituts du Système national de recherche agricole de l'Afrique de l'Ouest. Ce projet a déjà permis de développer plus de 20 nouvelles variétés de riz africain susceptibles d'augmenter le rendement de la culture du riz de 50 à 200 %. Plus de 5 000 agriculteurs appartenant à 17 pays d'Afrique de l'Ouest utilisent déjà ces nouvelles variétés. Selon l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest, l'emploi de ces nouvelles variétés, même à supposer une modeste augmentation de rendement de 10 à 15 %, permet d'accroître la production annuelle de riz en Afrique de l'Ouest de 250 à 750 000 tonnes, ce qui réduirait les importations de 10 à 25 %, soit, en valeur, de 62 millions à 187 millions de dollars, et accroîtrait les revenus des agriculteurs de 25 %.

23. En partenariat avec Singapour, pays chef, le programme a apporté son concours à un programme de CTPD ciblé en faveur des petits États insulaires des Caraïbes dans les secteurs des technologies de l'information, du développement urbain et de la gestion de l'environnement. Ce programme était financé à hauteur de plus de 50 % par Singapour et à hauteur de 20 % par les pays des Caraïbes participants. Par ailleurs, le programme a joué un rôle de catalyseur dans le lancement de l'initiative de transport en transit en Asie centrale, avec la collaboration de la CNUCED, de la Chine, de la Fédération de Russie et de la Mongolie. Cet exemple est peut-être l'un des résultats les plus tangibles des partenariats de la CTPD. Elle a incité la Chine et la Mongolie à conclure un accord visant à réduire les tarifs ferroviaires de 50 % à compter de juin 2000.

*Programmation novatrice, répondant à la demande des clients
– le bilan de l'expérience de la coopération technique entre pays en développement*

24. Au cours des dernières années, le Groupe spécial s'est fixé pour principe stratégique directeur de faire mieux avec moins, ce qui l'a contraint à faire preuve d'imagination dans le domaine de la programmation. Une des innovations majeures qui en est résultée est le projet vedette, dont la valeur n'est liée ni à la complexité ni à l'importance des ressources en jeu, mais au rôle de chef de file qu'il peut jouer du fait de la clarté de ses objectifs, de son objectif thématique, de son orientation inter-régionale et de sa prise en charge par les pays du Sud. L'élaboration d'un projet vedette comprend quatre étapes essentielles. En premier lieu, il s'agit d'écouter les clients, d'analyser avec eux leurs propositions et de convenir de l'ampleur des activités de CTPD nécessaires et du potentiel qu'elles représentent sur le plan interrégional. Deuxièmement, il faut tenir des consultations rigoureuses afin d'obtenir les accords nécessaires, de jumeler les besoins et les capacités et de cimenter les partenariats. La troisième étape est celle du lancement des activités, sous la direction d'institutions du Sud, qui s'accompagne du resserrement de la collaboration entre institutions et du renforcement de certaines capacités spécifiques. Dans une quatrième étape, l'on s'attache à évaluer rigoureusement les processus du programme, à documenter les résultats, à dresser les leçons tirées de l'expérience et à démontrer que le projet peut être reproduit. On espère ainsi que d'autres partenaires adopteront ensuite la même approche et l'intégreront dans leurs programmes habituels. Ce processus est particulièrement intéressant en ce qu'il laisse à un large éventail de parties prenantes du Sud la possibilité d'établir leurs propres priorités, de choisir leurs propres partenaires, de jumeler leurs capacités et leurs besoins, et de partager les responsabilités de la mise en oeuvre. La figure 1 résume la logique de ce processus.

Figure 1
Processus d'un projet vedette de CTPD



25. L'approche du projet vedette et les autres instruments novateurs de programmation et de mobilisation de la CTPD ont été élaborés au cours des trois dernières années sur la base de deux décennies d'expérience et des conseils offerts par de nombreuses parties prenantes de la CTPD. Cette stratégie a permis de mieux cibler le renforcement des capacités de donner tout son sens à la notion de maîtrise des projets, de rendre les partenariats plus féconds et constitue un nouveau modèle de mobilisation et de mise en oeuvre de la CTPD.

26. Le renouveau d'intérêt considérable que la CTPD suscite chez les donateurs et l'augmentation de leur participation montrent bien la valeur de ce nouveau modèle. Au cours de la période 1997-2000, le programme de la CTPD a pu recueillir près de 17 millions de dollars au titre des « autres ressources », principalement auprès du Japon, de la République de Corée (pour le projet vedette de sciences et de technologie), l'Irlande et la Fondation Ford (pour le projet vedette sur la politique sociale à mettre en oeuvre pour parer aux risques de la mondialisation). Le Gouvernement chinois a récemment annoncé le versement d'une contribution de 150 000 dollars en faveur des projets vedette. Ces ressources ont permis au programme de CTPD de lancer plusieurs projets à grande échelle qui n'auraient pu être financés sur les seules ressources de base.

27. On peut également mesurer le succès du nouveau système à l'aune du montant considérable de financements de contrepartie et des contributions en nature qu'ont apportés un grand nombre de partenaires publics et privés aux projets vedette. WIDE a par exemple bénéficié du soutien de partenaires du secteur public et du secteur privé tant au Nord qu'au Sud. Au Brésil, le Ministère de la science et de la technologie, le Conseil du développement scientifique et technologique, le Centre d'études et du système avancé de Recife ont apporté une contribution d'environ 200 000 dollars afin de développer le système, accompagné d'une contribution de 60 000 dollars par an, au cours de la période 2000-2001, pour son fonctionnement. La société COMCAST Ltd. a financé le développement du service d'information de WIDE, ce qui représente un coût d'environ 200 000 dollars. Parmi les autres partenaires qui ont contribué par leur expertise au renforcement du réseau de la CTPD, figurent le Centre de recherche pour le développement international, le Pan Asia Networking Programme (Singapour), Bellanet (Ottawa, Canada), le Réseau d'organisation scientifique du tiers monde (Italie), le Réseau du tiers monde (Malaisie), le Centre d'administration pour le développement des Caraïbes et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

III. Renforcement de la coopération Sud-Sud

28. Les progrès rapides de la mondialisation et de la libéralisation ont profondément changé le monde depuis l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires en 1978. Un système multilatéral fondé sur des règles a été fermement mis en place grâce à la création de l'OMC et de son mécanisme de règlement des différends dans les domaines du commerce international et des questions connexes et à l'adoption de plusieurs conventions internationales relatives au développement social, et aux questions de parité entre les sexes et de protection de l'environnement. Outre une prise de conscience accrue de la nécessité de déployer des efforts conjoints pour traiter des questions concernant les biens publics mondiaux, le monde est beaucoup plus interdépendant aujourd'hui qu'il ne l'était il y a 20 ans. L'élimination des obstacles commerciaux dans le monde entier, l'intégration des marchés de capitaux, la décentralisation des processus de production, et les progrès spectaculaires des techniques de l'information et de la communication produisent ensemble un contexte radicalement différent pour la CTPD.

Nouvelle logique pour la CTPD

29. Même si pratiquement tous les pays en développement ont adapté ces dernières années leurs politiques intérieures au nouveau régime commercial et macroéconomique mondial, ils n'exercent toujours pas beaucoup d'influence sur les mécanismes qui régissent l'économie mondiale. Leur capacité, en tant que pays pris isolément, de sauvegarder leurs propres intérêts lors des négociations multilatérales dans des domaines comme le commerce, les finances et les investissements reste limitée. De même, bien que la mondialisation ait donné de nouvelles possibilités aux pays qui disposent des moyens d'action et des capacités institutionnelles et techniques pour participer à l'expansion du commerce et des investissements internationaux, de nombreux autres pays se laissent distancer et marginaliser. Les écarts s'élargissent entre les riches et les pauvres, à la fois entre le Nord et le Sud et entre les pays du Sud. Ces réalités indiquent clairement qu'il faut une nouvelle logique pour que le Sud prenne des mesures collectives d'une manière plus consciente.

30. Parallèlement à l'évolution de l'économie politique mondiale, les modèles de développement ont eux-mêmes changé considérablement. L'accent étant mis actuellement sur le développement humain, l'ordre du jour du développement comprend maintenant des points tels que la gestion des affaires mondiales, la paix et la sécurité, en plus de la croissance, l'éducation, la santé, l'environnement et l'autonomisation. Les moteurs idéologiques du développement ne sont plus axés sur la croissance, mais plutôt sur les besoins de la population, comme le montre l'importance accordée à l'élimination de la pauvreté et à la démocratie participative. En outre, les problèmes liés à l'efficacité de l'aide et à la baisse du niveau de l'aide publique au développement (APD) au cours de la dernière décennie ont entraîné dans une large mesure une convergence de vues des institutions de développement sur l'importance du partenariat, du contrôle et du partage des charges par les pays en ce qui concerne leur développement. La CTPD est un moyen naturel d'amener le Sud dans le courant général du développement international.

31. Au cours des 50 dernières années, de nombreux pays en développement ont acquis des connaissances importantes ainsi que des capacités et une expérience en ce qui concerne l'élaboration de politiques et de stratégies socioéconomiques et environnementales nationales, et la mise en place de cadres et d'institutions juridiques, politiques et réglementaires appropriés. Beaucoup d'entre eux ont mis au point de nouvelles techniques et de nouvelles compétences en matière de sources d'énergie renouvelables, de génie génétique et de biotechnologie, d'électronique et de semi-conducteurs, et de techniques de l'information et de la communication. La CTPD peut contribuer à la mise en valeur de ce vaste réservoir inexploité de connaissances et de capacités dans le Sud qui pourraient servir de sources importantes de conseils pour l'élaboration des politiques et de renforcement des capacités pour d'autres pays en développement.

Un nouveau modèle de CTPD

32. Les changements intervenus dans l'économie politique mondiale au cours des deux dernières décennies indiquent qu'il faut un nouveau modèle de CTPD, selon lequel :

a) *Le motif* de la CTPD découle de la nécessité pour les pays en développement de formuler une réaction stratégique aux impératifs de la mondialisation et d'être efficaces en ce qui concerne les négociations, l'application et la concurrence dans le nouveau système multilatéral fondé sur des règles;

b) *L'orientation* de la CTPD est moins sectorielle et axée sur les projets, et davantage axée sur les activités en amont et la stratégie;

c) *Le contenu* de la CTPD n'est plus seulement l'envoi épisodique d'experts et de matériel techniques d'un pays du Sud dans un autre, mais plutôt l'échange mutuel de systèmes complets pour l'élaboration et l'application de politiques et de stratégies;

d) *Le processus* de la CTPD consiste davantage à définir en commun les problèmes du Sud, à identifier les besoins et les potentiels en matière de capacités, à établir les bases et des structures communes pour traiter ces problèmes, et à mettre en commun les ressources institutionnelles, techniques, intellectuelles et financières pour les résoudre; et

e) La *communauté* de la CTPD doit comprendre non seulement les gouvernements des pays du Sud, mais également le secteur privé et les organisations de la société civile.

Renforcement de la CTPD au sein du PNUD

33. Dans son rapport de 1999 à l'Assemblée générale sur l'état de la coopération Sud-Sud (A/54/425), le Secrétaire général a réitéré qu'« orienter de plus en plus les activités opérationnelles pour le développement vers un appui à la coopération Sud-Sud constitue un élément important de la stratégie du système des Nations Unies en matière de développement ». Il est donc probable que la CTPD sera plus explicitement intégrée opérationnellement dans les programmes et activités ordinaires du système des Nations Unies.

34. La CTPD est déjà de plus en plus utilisée au sein du PNUD. Environ 50 % des programmes de pays mentionnent la CTPD soit dans les cadres de coopération de pays, soit dans des projets spécifiques. Les programmes régionaux et sous-régionaux sont également beaucoup plus axés vers la coopération technique/économique entre pays en développement (CTPD/CEPD). D'autres programmes et fonds du PNUD, tels que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et les Volontaires des Nations Unies (VNU) ont également accordé une plus grande importance aux échanges Sud-Sud de connaissances techniques et de données d'expérience. Dans le contexte des Plans d'action de l'Administrateur, la coopération Sud-Sud joue un rôle principal. Le principe selon lequel le PNUD doit apprendre à mobiliser ses ressources requiert une collaboration efficace avec toute une série de partenaires. L'organisation est fortement engagée à utiliser les connaissances techniques et les bonnes pratiques du Sud. La CTPD sera intégrée à toutes les activités du PNUD visant à appuyer l'élaboration de politiques stratégiques, promouvoir les réseaux de connaissances et aider les pays à réagir face à la mondialisation.

35. À partir de maintenant, le PNUD utilisera davantage les données d'expérience et les capacités existant dans les pays en développement pour ses travaux en amont concernant les politiques et ses activités de renforcement des capacités institutionnelles dans certains domaines prioritaires. Les compétences existant dans le Sud en matière d'institutions et de politiques seront mobilisées afin de renforcer l'importance accordée dans les politiques du PNUD aux systèmes de gouvernement en faveur des pauvres; aux politiques économiques et sociales; aux politiques et stratégies de développement écologiquement viable; ainsi qu'aux politiques concernant la science et la technologie, en mettant l'accent sur les techniques de l'information. Des échanges systématiques Sud-Sud dans ces domaines devraient renforcer les capacités des pays en développement de jouer un rôle plus efficace dans une situation de mondialisation. Des efforts conscients seront déployés pour mettre en commun les ressources afin d'établir des coalitions Sud-Sud autonomes de spécialistes sur un certain nombre de questions d'intérêt commun, telles que la gestion des affaires mondiales, les techniques de l'information au service du développement, la biodiversité et le VIH/sida.

36. Sur le plan opérationnel, le PNUD intégrera l'utilisation de la CTPD dans la conceptualisation, la formulation et l'application des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, des cadres de coopération de pays, des cadres de coopération régionaux et mondiaux, ainsi que des cadres de résultats stratégiques. Les fonctionnaires de rang supérieur à tous les niveaux seront responsables des ré-

sultats obtenus et des informations fournies sur ceux-ci grâce au rapport annuel axé sur les résultats. Des directives détaillées sur les questions opérationnelles seront élaborées par le Groupe spécial de la CTPD en collaboration avec le Groupe d'appui aux opérations, le Bureau des politiques de développement, les bureaux régionaux et d'autres services pertinents.

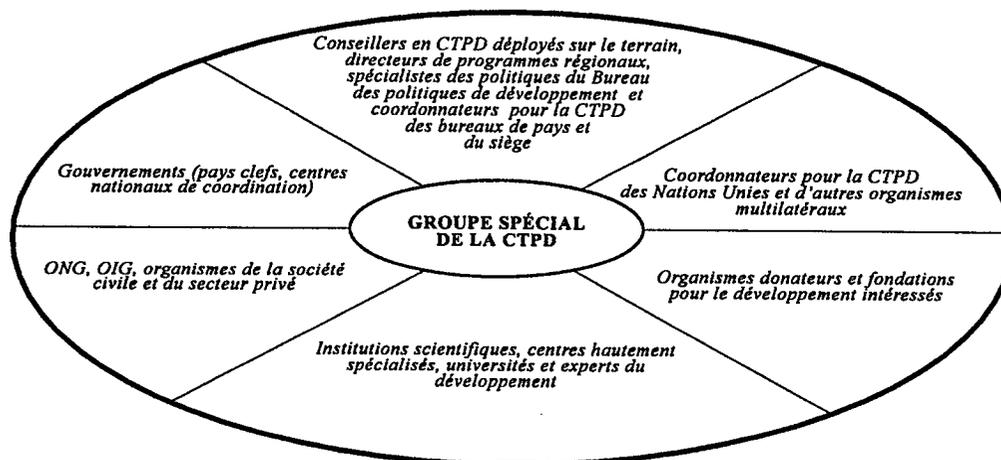
IV. Orientation future du nouveau programme de CTPD

37. Dans le cadre de la stratégie de décentralisation du PNUD, le Groupe spécial de la CTPD va redéployer sur le terrain deux conseillers en CTPD, qui collaboreront étroitement avec le réseau de 50 spécialistes des politiques déployés dans les différentes régions par le Bureau des politiques de développement. L'idée est de renforcer une communauté de la CTPD opérant sur le terrain et orientée vers l'action. Cette communauté comprendra des réseaux axés sur la CTPD; des experts, des institutions scientifiques et des centres hautement spécialisés intéressés dans les pays du Sud; certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales et organismes de la société civile et du secteur privé; les centres de coordination des pays en développement; les organismes, fondations et institutions donateurs intéressés; et les coordonnateurs pour la CTPD au PNUD ainsi que dans le système des Nations Unies. De cette manière, l'appui mondial à la CTPD multilatérale peut être considérablement renforcé.

38. Au sein de cette communauté, le Groupe spécial de la CTPD demeurera l'animateur de la coopération multilatérale Sud-Sud. Sa compétence et son expérience pour forger des partenariats ayant une large base seront fortement centrées sur la mise au point de stratégies et d'initiatives pilotes ayant un rôle novateur et catalyseur et, surtout, qui peuvent être transposées; sur l'appui aux défenseurs institutionnels de la CTPD; et sur l'obtention de ressources d'une vaste gamme de partenaires afin de parvenir à des résultats visibles. La figure 2 ci-après montre la morphologie générale de cette communauté.

Figure 2

La communauté de la CTPD



39. Afin d'utiliser d'une manière optimale ses ressources modestes, le nouveau programme sera centré sur les domaines où les pays en développement ont exprimé les plus grands besoins de renforcer les politiques et les capacités institutionnelles; où leur engagement de collaborer pour atteindre les objectifs convenus est le plus ferme; où les probabilités de participation et d'appui des donateurs et des autres partenaires non gouvernementaux sont les plus grandes; et où le Groupe spécial de la CTPD peut avoir l'action la plus efficace.

40. Face à la mondialisation, il devient certainement urgent que les pays en développement collaborent au sein de groupements ou dans leur ensemble afin de renforcer leur pouvoir de négociation dans les processus de gestion des affaires mondiales. En outre, pour s'adapter aux exigences du nouveau régime économique mondial, les pays en développement ont beaucoup à apprendre les uns des autres sur la manière d'assurer la flexibilité et de protéger leurs intérêts nationaux en matière de développement humain.

41. *Objectifs du programme.* Afin d'appuyer les efforts des pays en développement pour devenir des participants plus efficaces dans la nouvelle économie mondiale et dans la coopération internationale pour le développement, le programme de CTPD sera orienté vers des questions prioritaires dans les domaines du commerce, de l'investissement et de la gestion macroéconomique; de l'intégration et de la transformation sociales; de la science et de la technique au service du développement; du développement du secteur privé, en mettant l'accent sur les petites et moyennes entreprises; et de la gestion de l'environnement. Le programme aura pour objet de rassembler les pays afin de mettre au point des solutions et de mobiliser des ressources pour relever les défis communs dans ces domaines.

42. *Stratégies d'application.* La stratégie globale restera axée sur les innovations, les résultats et les services, mais un ensemble de sous-stratégies sera élaboré sur la base des principales fonctions du Groupe spécial de la CTPD, telles que la promotion de la CTPD, le dialogue sur les politiques, la mise en place de réseaux interrégionaux, le renforcement des partenariats et la mobilisation des ressources.

43. Un nouveau cadre de coopération pour la CTPD sera soumis pour examen au Conseil d'administration au début de 2001. Bien qu'on prévoie une augmentation de la demande en matière de CTPD, la situation financière actuelle du PNUD indique que seul un accroissement modeste au-delà de l'affectation actuelle de 0,5 % des ressources ordinaires est possible.

V. Recommandations concernant les mesures à prendre par le Conseil d'administration

44. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être :

1. *Prendre note* des progrès réalisés dans l'application du premier cadre de coopération technique entre pays en développement;

2. *Apprécier* les contributions faites au Fonds d'affectation spéciale Sud-Sud par certains pays donateurs et partenaires non gouvernementaux et encourager tous les pays à faire un effort pour accroître leur appui à la coopération technique entre pays en développement;

3. *Se féliciter* des efforts déployés par l'Administrateur pour renforcer la coopération technique entre pays en développement au sein du PNUD et apprécier le rôle unique joué par le Groupe spécial de la CTPD dans ces efforts;

4. *Relever* le montant alloué à la coopération technique entre pays en développement au-delà de la part actuelle de 0,5 % des ressources de base au cours du prochain cycle de programmation (2001-2003).
